



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question écrite n° 24723

Texte de la question

Mme Martine Martinel appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le projet de restructuration des services locaux de Météo France. Les personnels s'inquiètent du projet de fermeture des centres départementaux et de la réduction des effectifs de près de 20 %. En effet, cette nouvelle réorganisation pourrait avoir des conséquences sur la qualité des services rendus et en particulier sur la prévision à l'échelle locale. Au delà de l'observation, de la prévention ou de la climatologie, ces centres, et notamment le centre toulousain, ont pour mission de participer à la sécurité des personnes et des biens. La météorologie et les prévisions sont des outils majeurs de prévention des risques et de protection de la population. Il serait inopportun de réduire, voire de supprimer ces outils, à l'heure où le réchauffement climatique pourrait amplifier ces risques. Elle lui demande de lui indiquer dans quelles conditions l'évolution de l'organisation de Météo France est envisagée et quelles concertations sont prévues.

Texte de la réponse

L'Établissement public Météo-France, référence mondiale, a engagé en 2006 une démarche de définition de son plan stratégique à dix ans, afin d'identifier les grands enjeux des évolutions techniques, économiques, politiques et sociales dans son domaine de compétence. L'objectif de l'établissement est de faire aujourd'hui les choix stratégiques indispensables pour conserver et accroître en 2017 son niveau scientifique et technique international, et la qualité de ses prestations. Cette réflexion intervient bien sûr dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le processus de révision générale des politiques publiques (RGPP) est en cours. Le 12 décembre 2007 le conseil de modernisation des politiques publiques a annoncé que « l'organisation de Météo-France serait revue, dans le sens d'un allègement progressif de ses implantations départementales, compte tenu des évolutions technologiques, qui ne rendent plus aussi utile un maillage très fin ». L'ensemble des modifications de l'organisation du service météorologique sera fait en tenant compte de l'objectif de qualité indispensable à la sécurité des personnes et des biens et à la compréhension du changement climatique et de ses conséquences, mais également aux intérêts économiques qui peuvent être particulièrement sensibles à la météorologie. C'est dans ce contexte, que le président de Météo-France a présenté, le 3 juin 2008 les trois orientations prioritaires que l'établissement s'est fixés pour les années futures, dans l'esprit des recommandations du Grenelle de l'environnement : continuer à améliorer la qualité des prévisions, notamment à très courte échéance et sur les phénomènes dangereux ; adapter les services aux besoins précis des clients en développant la « prévision conseil » et l'aide à la décision ; mieux évaluer les impacts possibles du changement climatique, en particulier à l'échelle des grandes régions géographiques françaises. Pour mettre en oeuvre cette stratégie, Météo-France fera évoluer son organisation, et notamment son implantation territoriale. Cette action s'appuiera notamment sur les progrès majeurs réalisés ces dernières années, tant en matière de techniques d'observation et de prévision que dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Toutefois, une période transitoire est prévue pour parachever l'adaptation technique. Dans le cadre de cette réorganisation, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du

développement durable et de l'aménagement du territoire, veillera à consulter les différents partenaires et utilisateurs de Météo-France, professionnels et élus, afin que l'établissement puisse continuer à répondre au mieux aux attentes de notre société, en optimisant ses moyens et ses implantations.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Martinel](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24723

Rubrique : État

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4812

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6961